

CORRIGÉ

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

Corrigé

EMILIO CALATAYUD : EL JUEZ QUE CONDENA A ESTUDIAR

I – COMPREHENSION :

1) E. Calatayud est un juge pour mineurs empreint de bonté, car il porte un regard bienveillant et attentif sur les mineurs qui tombent sous le coup de la loi. Il garde la porte ouverte : « la idea es no cerrar la puerta ».

Il est brillant et généreux car il ne condamne pas systématiquement à la prison mais préfère appliquer des sentences ayant une portée éducative qui frappent les esprits (lignes 3 à 5, lignes 15 à 19) « ...condena a los ladrones a estudiar, ... a limpiar las calles, ... a cuidar tetraplégicos, ... « a llevar chorilicos al centro de apoyo escolar ». Ces sentences peuvent changer le cours de la vie de ces jeunes délinquants comme celui-ci qui devient volontaire de la Croix Rouge ou celui-là, professeur.

2) En premier lieu, le juge E. Calatayud suit de près les jeunes condamnés : qu'ils soient placés en milieu carcéral ou en liberté surveillée (en medio abierto), il s'efforce de leur rendre visite une fois par trimestre (ligne 8) et reçoit des informations chaque mois.

Il travaille en équipe (ligne 20), dans le même esprit (en la misma onda) et s'appuie sur la « Ley de Menores » en privilégiant les mesures d'aide. Ainsi 85 % des jeunes qui effectuent une peine en liberté surveillée, ne récidive pas + exemples concrets (lignes 15 à 19).

3) Le juge E. Calatayud croit que l'insertion des jeunes repris de justice, passe par l'éducation en milieu ouvert. Pour cela, il faut que la société change de mentalité et ne soit plus vindicative mais réinsère. Pour que la politique de réinsertion soit une réussite, les juges et les procureurs doivent aussi changer d'esprit.

4) J'essaie de les voir tous une fois par trimestre au minimum, en plus du rapport mensuel qui m'est remis. L'idée est de ne pas fermer les portes.

II – EXPRESSION :

1) Compétence linguistique :

a) Y lo primero que tenemos que cambiar
Y lo primero que el juez tiene que hacer, es aplicar la ley.

b) Rosa Montero dice que él se considera como un juez que aplica la ley, y cuando hay que ser duro, lo es.

2) Production libre :

On valorisera la qualité de l'expression et la richesse des idées.